

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2022-431, 2022-432, 2022-433, 2022-434, 2022-435 et 2022-437

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE, QUE :

Le 11 juillet 2022, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :

- Règlement numéro 2022-431 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- Règlement numéro 2022-432 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage;
- Règlement numéro 2022-433 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction;
- Règlement numéro 2022-434 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- Règlement numéro 2022-435 modifiant le règlement numéro 185 relatif sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement numéro 2022-437 modifiant le règlement numéro 143 relatif à la démolition d'immeubles;

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture. Ils sont également disponibles sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20° JOUR DE JUILLET 2022

Catherine Denis-Sarrazin

Greffière